

La Commune de Paris Les lois d'amnistie

Nous l'avons vu la fois dernière, l'amnistie générale a été débattue le 21 juin 1880 et promulguée le 11 juillet. ([clic](#)).

Avant d'en arriver là, plusieurs propositions de lois ont été déposées. Quatre mois seulement après la semaine sanglante et la fin de la Commune, 48 cosignataires déposent, le 13 septembre 1871, la proposition 651 : "ayant pour objet d'accorder une amnistie aux individus condamnés ou poursuivis pour crimes et délits politiques commis tant à Paris que dans les départements, depuis une année".

Parmi les cosignataires, nous trouvons ([clic](#)) Victor Schoelcher, Edgard Quinet, Louis Blanc, Léon Gambetta.

Le rapporteur, Henri Brisson, monte à la tribune de l'Assemblée nationale le même jour et demande que la loi soit votée en urgence ([clic](#)).

La demande est rejetée mais une commission d'initiative parlementaire est chargée de l'examiner.

Deux mois plus tard, le 19 décembre 1871, une autre proposition, la 730, est déposée par Edmond Dehault de Pressensé et quelques autres députés : "concernant les individus poursuivis ou condamnés à la suite de l'insurrection du 18 mars 1871, qui n'ont pas dépassé le grade de sous-officiers et qui ne sont accusés d'aucun crime de droit commun ou d'aucun fait déterminé dans ladite insurrection".

Elle concerne surtout les gardes nationaux.

Lors de la séance du 8 février 1872 ([clic](#)), l'Assemblée accepte que la 8ème commission d'initiative parlementaire examine la proposition.

Le 16 juillet 1872, le rapporteur de la commission d'initiative parlementaire, dépose le rapport de la commission qui conclut au rejet des 2 propositions.

Elle considérera que les 21610 non lieux et les 203 acquittements sont équivalents à l'amnistie demandée.

Louis Blanc fait une demande de déclaration d'urgence. Un débat s'engage. Le temps de clémence est-il arrivé ? L'opinion du gouvernement est demandé.

Adolphe Thiers ([clic](#)), président de la République, vient répondre en personne : "lorsque la justice aura fait son œuvre, et elle est près de l'achever, ce jour-là je comprendrai que la question soit soulevée... mais elle ne l'a pas encore complètement terminée".

C'est clair et net, l'Assemblée rejette la demande de déclaration d'urgence

Une autre proposition va être déposée le 25 décembre 1875 par 5 cosignataires mais, comme les précédentes, elle sera rejetée.

Le 5 mars 1876, de nouvelles élections ([clic](#)) changent la répartition de la chambre des députés.

Profitant que l'Assemblée est majoritairement républicaine ([clic](#)), 5 propositions d'amnistie, soutenues par Clemenceau, vont être déposées. Elles seront examinées pendant 4 jours, du 16 au 19 mai.

Les propositions seront à nouveau rejetées, à une large majorité.

Deux jours après, le 21 mars 1876, Victor Hugo monte à la tribune du Sénat ([clic](#)), où il vient d'être élu, pour défendre la proposition de loi qu'il a déposée avec 6 autres sénateurs dont Victor Schoelcher.

Il sait que 2 jours plus tôt l'Assemblée nationale a rejeté celles de ses collègues députés.

Il connaît le rapport anti amnistie déposé par un sénateur Auguste Paris.

Il corrige le texte jusqu'au dernier moment.

Malgré sa verve, la proposition sera rejetée avec seulement 10 voix pour.

L'original du texte, corrigée et raturée de la main de Victor Hugo, se trouve dans les archives du Sénat qui l'a numérisé afin qu'il soit accessible à tous ([voir annexe](#)).

Il faudra attendre 3 ans pour qu'une amnistie partielle soit adoptée et promulguée le 3 mars 1879 ([clic](#)). Les meneurs du mouvement en sont exclus.

Enfin, la loi d'amnistie générale sera promulguée le 11 juillet 1880, suite à un projet de loi déposé par le Gouvernement.

Les débats ont lieu le 21 juin 1880. Le rapporteur est le député de Fontainebleau, de la gauche républicaine, Paul Jozon ([clic](#)).

Le président du Conseil des Ministres, Charles de Freycinet, sous la présidence de Jules Grévy ([clic](#)), tous 2 républicains modérés, vient à la chambre défendre le projet de son gouvernement.

Les débats sont assez vifs. Le ton est donné par Casimir Perier. Quoique faisant partie de la noblesse et de la grande bourgeoisie parisienne, il est encarté chez les républicains modérés et soutient le gouvernement mais pas sur ce projet d'amnistie "messieurs, j'ai demandé la parole au nom de ceux qui, membres de la majorité républicaine, ne peuvent s'associer au vote de l'amnistie plénière. C'est un devoir qu'il nous est pénible de remplir que de refuser nos suffrages à ce cabinet que nous avons toujours soutenu ..." ([voir la page 6834](#)).

Le député du Gers, Paul de Cassagnac (1) ([clic](#)), bonapartiste d'extrême droite, va défendre l'amnistie en attaquant au passage, de façon amusante, le gouvernement, la gauche et Gambetta, président de la Chambre ([voir les pages 6835 à 6838](#)).

La raison qu'il évoque "je n'admets pas les catégories et je ne les comprends pas. Je n'aurais accordé aucune grâce ni aucune amnistie pour les faits de la commune. Quand sur les 6500 condamnés, on en fait revenir 6000, il n'était pas logique de laisser les autres à l'étranger".

Léon Gambetta, attaqué, laisse la présidence au vice-président Brisson et monte à la tribune ([clic](#)). "Quand donc me débarrasserez-vous de ce haillon de guerre civile ?... Il faut que vous fermiez le livre de vos 10 années, que vous mettiez la pierre tumulaire de l'oubli sur les crimes et sur les vestiges de la Commune et que vous disiez à tous... qu'il n'y a qu'une France et qu'une République" ([voir les pages 6838 à 6840](#)).

A la fin de la prise de parole de Gambetta, alors que beaucoup de députés demandent la clôture, Laroche-Joubert, bonapartiste, demande la parole "je demande la parole parce que, étant un des rares députés de la droite qui veulent voter l'amnistie, je tiens à expliquer mon vote".
Il ne pourra pas se faire entendre ([voir page 6840](#)).

Le projet de loi sera adopté par 312 voix contre 136.

Bernard Lian
29 mai 2021

Sources :

- Gallica. Pour les extraits du JO.
- Wikipédia. Pour les photos des personnages cités et pour le graphique de répartition des députés de 1876.
- le Sénat. Pour les textes sur l'amnistie, la photo de la tribune et le texte de Victor-Hugo.
- les musées de Paris. Pour la carte politique de 1876.

(1) Paul, Adolphe, Marie, Prosper Granier de Cassagnac (1842 – 1904) est journaliste et député et conseiller général du Gers.
C'est lui qui a surnommé la République, la Gueuse.
Il est lié familialement à, rédacteur de l'Avenir.

Très polémiste, Cassagnac est souvent contraint à des duels :

- contre Henri Rochefort, au pistolet,
 - contre Gustave Flourens qui fut blessé au ventre en 1869,
 - et... contre Prosper-Olivier Lissagaray, en 1868, à l'épée.
- Les 3 futurs communards.

Pour l'anecdote : Lissagaray est blessé en pleine poitrine et doit garder le lit pendant 1 mois.

A la fin de sa guérison, Lissagaray demande la revanche que Cassagnac lui refuse : "non monsieur ! j'ai pu consentir à être votre adversaire, il me répugne d'être votre charcutier".